

Identification de l'hôpital
 Grand Hôpital de Charleroi
 Joseph, S Thérèse, IMTR, ND, RF

Patient : LORIAUX, JEANNINE
 CHAUSSEE DE RANSART 254
 B-6060 GILLY

avenue du Centenaire 73
 061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

N° I.N.A.M.I. : 7/10010/30/000
 N° BCE : 0894384837
 Téléphone : 071/10.80.00

LORIAUX, JEANNINE

CHAUSSEE DE RANSART 254
 B-6060 GILLY

N° de facture : 214275175
 Date de facture : 31/08/2021
 Date d'envoi : 24/09/2021
 N° de dossier : 0004687499

Date de naissance : 24/08/1955
 Situation : 317/55082414654 (101/101)
 Date des soins du : 18/08/2021
 au : 31/08/2021

Communication:

Les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires, lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, les rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.
 Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

Honoraires des prestataires (soins (médecins ou autres prestataires))	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						10,92		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
CONSULTATIONS ET VISITES								
ISACU, CIPRIAN	C	0018027529	20/08/21	102012	1	19,08	3,00	
HANS, NADINE	C	0018053330	31/08/21	102012	1	19,08	3,00	

sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins | 49,08 | 6,00 | 0,00

Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux	Admission	Date	Code	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
1. Médicaments							
Médicaments non remboursables							
EAU OXYGENEE CONFOSEPT 120 ML	0018027529	20/08/21	0487710	1		4,14	
FUCIDIN CREME 15 G	0018021049	18/08/21	0671461	30		11,50	
ISO-BETADINE GEL 100 G	0018021049	18/08/21	1522010	100		6,67	
2 Produits parapharmaceutiques							
COMPR. STERILE 10X10	0018021049	18/08/21	7799976	2		0,40	
COMPRESSE STERILE 90	0018021049	18/08/21	7799976	1		0,37	
PETIT PANSEMENT (3M)	0018021049	18/08/21	7799976	1		1,93	
COMPRESSE STERILE 90	0018027529	20/08/21	7799976	3		1,11	
PETIT PANSEMENT (3M)	0018027529	20/08/21	7799976	1		1,93	

	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
COMPRESSE STERILE 90	0018053330 31/08/21 7799976 1	0,37	
PETIT PANSEMENT (3M)	0018053330 31/08/21 7799976 1	1,93	

Sous-total 2 - Pharmacie	0,00	30,35	0,00

TVA	49,08	36,35	0,00

TOTAL à payer par le patient			36,35

solde à payer par le patient au compte :	BE74 7955 6816 9607 BIC : GKCCBEBB		36,35
	AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++621/4275/17551+++		

- 1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.
Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- 2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- 3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- 4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

T

=====|

Modalités de paiement :

Toute somme due non payée dans les 15 jours de la date de réception de la facture sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un minimum de 20 euros.

Le montant majoré est productif d'intérêts de plein droit et sans mise en demeure au taux légal autorisé par la loi, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet.

Toute somme due et non contestée par le Service Financier Patients qui ne serait pas remboursée au patient à l'issue d'une période de 2 mois à dater de la réclamation écrite lui donnera droit à une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un maximum de 20 euros.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents.

0 3

3 6 , 3 5

LORIAUX, JEANNINE
CHAUSSEE DE RANSART 254
6060 GILLY

T

B E 7 4 7 9 5 5 6 8 1 6 9 6 0 7

G K C C B E B B

GRAND HOPITAL DE CHARLEROI
AVENUE DU CENTENAIRE 73
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

+ + + 6 2 1 / 4 2 7 5 / 1 7 5 5 1 + + +